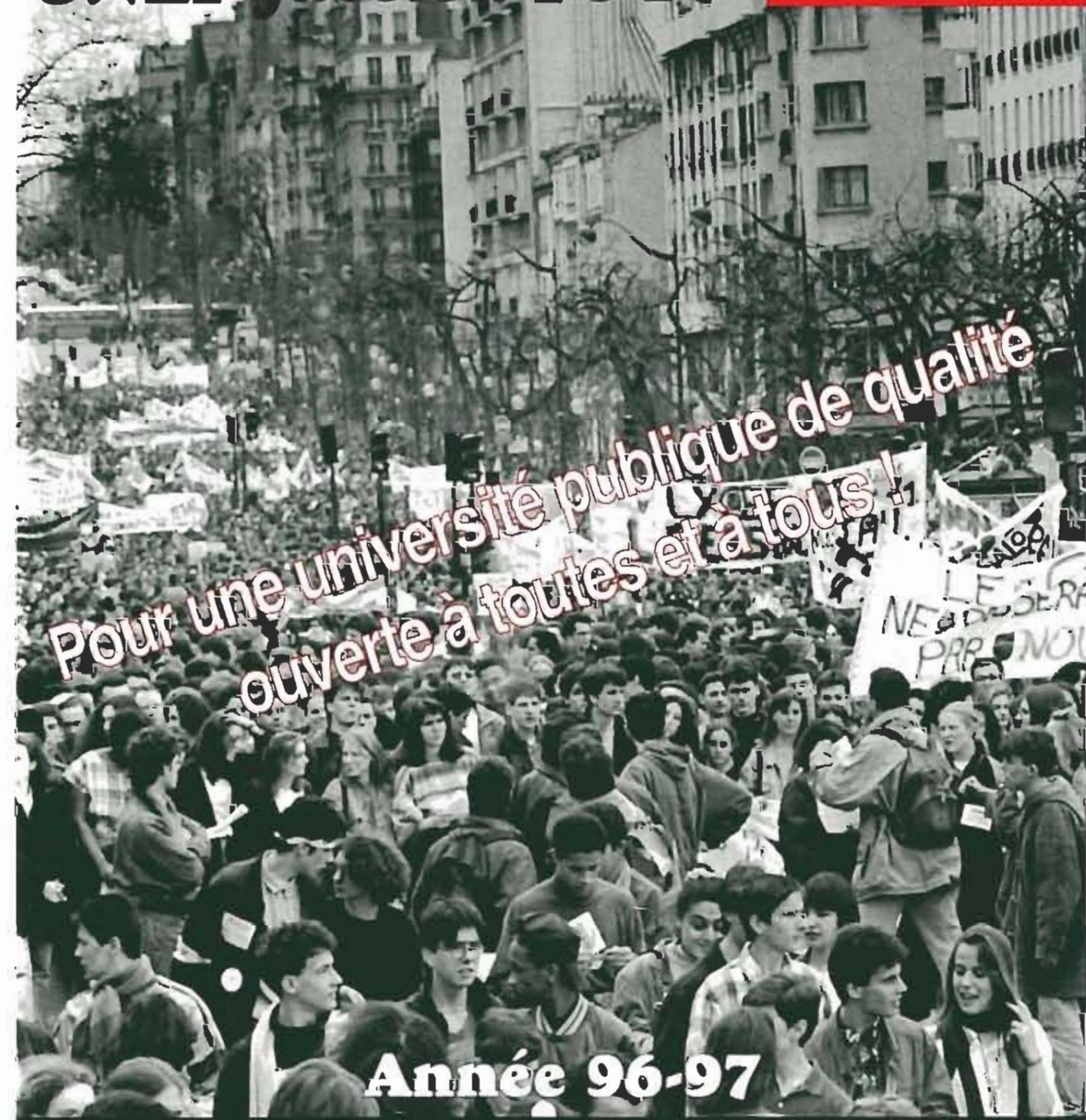


Guide de l'étudiant

UNEF-Jussieu P6-P7



COOP de Jussieu

Inter amphi 34-44
ouverte de 9h30 à 18h30
(photocopies, boissons...)

UNEF-Jussieu

Permanences tous les jours
de 12h à 14h

Bâtiment T (au pied de la tour 65)

Tel : 44 27 68 36

✉ 4, pl. Jussieu Boîte 217 UPMC 75005 Paris



Année 96-97

Ce guide est publié par des étudiants eux mêmes.
Chaque exemplaire nous a coûté 5F, merci de bien vouloir participer aux frais.

Sommaire

Présentation

2- Une place en fac, c'est un droit !

3- Editorial

3- L'association générale des étudiants de Jussieu Danger

4- Jussieu, fac amiantée Quelques filières

5- Les DEUG à Paris 6

6- Les sciences humaines à Paris 7

7- Les DEUG de sciences à Paris 7

8- Médecine

8- Quel vaccin contre la privatisation du service public hospitalier ?

9- Actions syndicales

9- Bilan du mouvement de novembre et décembre 95

10- Les politiques universitaires

11- Pour une université publique de qualité

ouverte à toutes et à tous

11- Réforme Bayrou : attention DANGER !

12- Les élections universitaires

12- Bilan de l'intervention de l'UNEF à Jussieu

La fac

13- Structure et fonctionnement

Solidarités

14- À la fac comme ailleurs, non à la préférence nationale !

15- Petit guide de l'étudiant étranger

Stages, aide sociale

16- Quand les stages nous mettent en nage

16- Quelques conseils pratiques pour bénéficier des prestations du CROUS

Aide sociale

17- Quelques conseils et remarques

La Sécu, les mutuelles

18- Bonne année et bonne santé

Salariat étudiant

19- Un double statut : le pionnicat

Une place en fac, c'est un droit !

L'INSCRIPTION universitaire se déroule en deux temps : l'inscription administrative, tout d'abord, est la seule légalement reconnue et concerne l'acquittement des droits d'inscriptions et la délivrance de la carte d'étudiant ; l'inscription pédagogique, ensuite, permet l'inscription dans les modules, U.V. et groupes de TP/TD.

Si la démarche paraît simple, la réalité est parfois plus douloureuse. Faute d'un budget suffisant et, par conséquent, de capacités d'accueil, les universités restreignent l'accès à nombre de leurs filières.

Parallèlement, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, par le biais des rectorats, gère cette capacité d'accueil insuffisante par une orientation forcée d'une partie des bacheliers de l'année et par le rejet automatique des dossiers des "bacheliers antérieurs" (... "antérieurs" par rapport aux "bacheliers de l'année").

Ravel

Sur la région parisienne, ce système de gestion des "flux" s'appelle RAVEL. Ce système permet certes au plus grand nombre de trouver une inscription correcte mais, chaque année, entre 5 et 10% des bacheliers se retrouvent "sans fac" ou avec des

affectations délirantes : l'exemple d'une bachelière Psycho à Paris 7 et qui s'était retrouvée affectée en Philo à Paris 1 illustre le type de cas qui se présente tous les ans aux militants de l'UNEF.

Qui plus est, de nombreux bacheliers acceptent des affectations ne correspon-

souhaitaient gérer la pénurie de place en fac de manière discrète, à l'abri des regards et au mépris du choix des bacheliers : les "responsables" gèrent des dossiers en fonction d'impératifs budgétaires, tant pis si les vœux du bacheliers ne sont pas respectés !



Gagner sa place en fac

Pour ceux qui sont victimes de ce système, une seule solution : la lutte ! C'est ce que propose l'UNEF tous les ans aux "sans fac" en les

aidant à se rassembler et à rencontrer les responsables mais sans décider à leur place des modes d'actions.

En cas de difficultés, quelques recours :

✗ **Fiche rectorale** : elles sont mises en route quelques semaines après les résultats du Bac et distribuées sur chaque fac à tous les bacheliers de l'année qui sont sans affectation ;

✗ **SOS Inscription** : pour rassembler les "sans facs", l'UNEF met en place ce système afin d'aider à résoudre les problèmes d'inscription, de manière collective essentiellement ; pour tout renseignement, contacter l'UNEF.

En mettant en place RAVEL, les rectorats

EDITORIAL

Il n'est pas toujours facile de s'orienter dans les méandres de la vie universitaire. Où s'adresser ? À quelles aides sociales les étudiant(e)s peuvent ils prétendre ? Comment fonctionne la fac ?...

C'est pourquoi, pour la 6ème année consécutive, des étudiant(e)s de Paris 6 et 7, membres de l'UNEF-Jussieu, ont conçu ce guide à ton intention. Il comprend des indications sur les cursus principaux, et autres détails utiles...

Ce guide n'est certainement pas parfait, mais il t'aidera, nous l'espérons, à mieux comprendre l'université, sa finalité, son fonctionnement, et à connaître le point de vue de l'UNEF-Jussieu sur les problèmes qui s'y posent.

L'association générale des étudiants de Jussieu

L'UNEF-Jussieu regroupe des étudiant(e)s de Paris 6 et 7, des militant(e)s de toutes les filières et de tous les cycles, des élu(e)s aux différents conseils de l'université.

Nous n'avons rien à vendre et aucune solution toute faite, mais une expérience de la fac que nous voulons mettre à la disposition du plus grand nombre.

INDISCUTABLEMENT le syndicalisme étudiant est en crise : trop peu d'étudiants sont syndiqués et participent régulièrement aux actions proposées par les syndicats étudiants quels qu'ils soient. Pourtant les raisons pour s'organiser aujourd'hui ne manquent pas : désengagement financier de l'État dans l'éducation, remise en cause progressive de l'enseignement supérieur comme service public, exclusion des étudiants étrangers, problèmes accrus de l'aide sociale et de l'insertion professionnelle ... Comme nombre de

ces problèmes sont d'ordre collectif, les solutions sont aussi collectives et nous pensons qu'elles seront imposées par l'action collective. **Et voilà tout l'intérêt de se syndiquer : ensemble on est plus fort !**

Se syndiquer

Mais si sur un certain nombre de ces sujets de nombreux étudiants peuvent se mobiliser, comme pendant le mouvement de novembre et décembre 95, l'idée de rejoindre un syndicat étudiant ne semble pas aller de soi. Si de nombreuses causes sont à l'origine de cette situa-

tion, nous pensons que la panne actuelle du syndicalisme étudiant est avant tout la conséquence d'un dévoiement de ses objectifs par des pratiques aujourd'hui révolues : syndicalisme courroie de transmission du gouvernement ou de partis politiques, fonctionnement antidémocratique, intérêts de boutiques primant sur les intérêts étudiants. A l'UNEF-Jussieu nous faisons ce constat et nous souhaitons participer à un renouvellement du syndicalisme : pour un syndicalisme de lutte, démocratique et pluraliste.

VAAST
espace copie

Établissement VAAST

Matériel scientifique et Espace - Copie (fondée en 1907)

◆ Photocopies ◆ Reliures ◆ Tirages ◆ Thèses
◆ Brochage ◆ Agrafage ◆ Copies Laser Noir et Couleur
◆ Etc...

Librairie scientifique : 5, rue Guy de la Brosse

Tel : (1) 45 35 87 87

Espace-Copie : 17, rue Jussieu

Tel : (1) 43 31 35 38 Fax : (1) 47 07 15 50

Jussieu, fac amiantée

Très bon matériau anti-incendie, facile de pose et peu onéreux, l'amiante est devenue avec le temps une source non négligeable de désagréments pour nos chers gouvernants : il ne se passe pas une semaine sans que l'on voit, lise ou entende un reportage dénonçant l'inaction du pouvoir face à un problème de santé publique majeur !

COMITÉ ANTI-AMIANTE

**Contacteur :
M. Parigot au
44 27 79 76
Tour 55/45
4ème étage
porte 401**

Et pour cause : alors que depuis la fin des années 70 on connaît les propriétés cancérigènes de l'amiante, les responsables politiques sont restés complètement passifs sur cette question !

Aujourd'hui, les luttes locales se multiplient, ici dans un Lycée Technique, là dans un CIO de collège, pour obtenir le désamiantage des locaux.

Jussieu aussi est une zone amiantée ! Toutes les tours situées sur la dalle de Jussieu (le "grill") ont reçu à leur construction un floquage à l'amiante. En clair, dans les faux-placards et les faux-plafonds, les colonnes techniques et les poutres sont recouvertes de cette matière. Avec le temps, ce floquage se désagrège en fines poussières qui restent en suspension dans l'atmosphère avant d'être inhalées par les poumons des usagers du Campus.

Si, au départ, seuls les personnels permanents du campus pouvaient se considérer exposés (à juste titre), il n'en est plus de même maintenant : l'état de dégradation de l'amiante est tel que même une exposition courte (2 ans) est suffisante pour provoquer l'une de ces superbes pathologies dues à l'amiante (mésothéliome, cancer de la plèvre,...),

pathologies incurables actuellement.

L'amiante tue !

L'amiante est, à l'heure actuelle, responsable d'une dizaine de décès d'anciens membres du personnel de Jussieu. La multiplication des cas ces derniers mois indique l'imminence d'une épidémie (le temps de latence entre exposition et



symptômes est de 20 à 30 ans).

Malheureusement, les ministres successifs, de l'Education, de l'Enseignement Supérieur ou de la Santé, n'ont pas l'air spécialement pressés de résoudre le problème ! Il est vrai que l'ardoise particulièrement salée que représentent ces travaux (environ 1 milliard de francs !) a de quoi refroidir n'importe quel gouvernement, surtout s'il prône l'austérité !!

Il faut désamianter

Alors, aidons le gouvernement à choisir entre notre santé (notre vie !) et le milliard ! Lors de l'an-

née 95-96, le comité anti-amiante de Jussieu et les syndicats ont multiplié les actions pour obtenir les crédits nécessaires au désamiantage du campus, cela dans le plus bref délai et dans les meilleures conditions : le 26 mars, près de 600 personnes ont manifesté pour obtenir des engagements du Ministère de l'Enseignement Supérieur ; celui-ci a promis de

désamianter le campus rapidement et, pour prouver sa bonne foi, devait publier un premier audit fin avril ; finalement cet audit ne sera publié que fin juillet (!?)...

Le ministère chercherait-il à noyer le poisson ?

Le désamiantage ne peut plus être différé, il en va de la santé de plusieurs milliers de membres du personnels, d'enseignants et d'étudiants !

Cela, il faudra le (re)dire à la rentrée afin que le gouvernement tienne ses engagements et que les usagers du campus soient réellement consultés sur les modalités de ce désamiantage.

Les DEUG à Paris 6

PARIS 6 délivre deux types de DEUG : "Sciences" d'une part, "Technologies industrielles" d'autre part. Le DEUG "Sciences" est divisé en plusieurs mentions :

- 1) Sciences de la Vie (S.V.),
- 2) Sciences de la Terre (S.T.),
- 3) Sciences de la Matière (S.M.),
- 4) Mathématiques Informatique appliquées aux Sciences (M.I.A.S.).

De plus, chaque mention comporte plusieurs filières. Le DEUG "Technologies Industrielles" ne comporte qu'une mention : "Sciences pour l'Ingenieur" (S.P.I.). Les enseignements sont répartis en deux niveaux (deux années), et chaque niveau est divisé en deux semestres. A chaque semestre, selon la filière choisie, il y a 3 ou 4 modules obligatoires, et un module optionnel. Du fait de cette modularisation du DEUG, il est envisageable de redoubler partiellement une année, c'est à dire de redoubler uniquement quelques matières.

Ce système de modules entraîne parfois des cas ahurissants : un étudiant peut avoir à faire une troisième année de DEUG avec uniquement 2 ou 3 modules à passer.

Le module optionnel de premier niveau n'est pas forcément une matière scientifique. En revanche, le module optionnel de deuxième niveau en est obligatoirement une, et son choix détermine l'orientation en licence.

Changer de filière

Par ailleurs, si l'on veut changer de filière en cours de route, des passerelles sont prévues entre les différentes sections à la fin du premier niveau, ces réorientations sont possibles dans la mesure où il y a compatibilité entre les modules obtenus au premier niveau et ceux de la section où l'on veut se réorienter pour le deuxième niveau. Ainsi, il est possible de passer de T.I. à S.M. ou de passer indifféremment de l'une à l'autre des quatre filières de S.V. et de S.T., aussi bien à la fin du premier niveau qu'à la fin du premier semestre du premier niveau.

La mise à niveau

Enfin, on peut remarquer que beaucoup d'étudiants ont du mal à suivre le rythme du DEUG, soit parce qu'ils ne sont pas motivés, soit parcequ'ils n'ont pas su organiser leur travail personnel. Pour les étudiants qui échouent dès

le premier semestre de la première année, il existe à Paris 6 une possibilité de rattrapage, "la mise à niveau", qui n'est pas obligatoire. L'étudiant qui choisit cette voie abandonne pendant le second semestre la section dans laquelle il était inscrit pour suivre des cours sur les bases du programme de première année. Au mois de juin, les étudiants de mise à niveau doivent passer un examen qui donne accès au "diplôme" de "Formation Universitaire de Préparation à l'Enseignement Supérieur" (F.U.P.E.S.). Les titulaires de ce diplôme ont encore le droit de faire leur DEUG en trois ans, dans la filière de leur choix à Paris 6. En revanche ceux qui n'auront pas la moyenne au FUPES n'auront droit qu'à deux ans pour faire leur DEUG (toujours dans la filière de leur choix) car leur passage en FUPES sera considéré comme un redoublement.

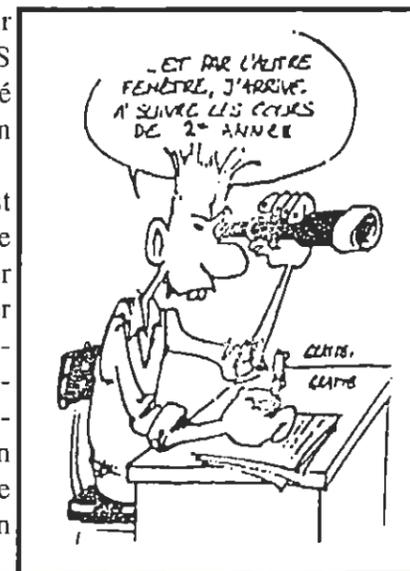
La mise à niveau est une deuxième chance à ne pas laisser passer pour bien commencer un DEUG et consolider les connaissances de base nécessaires. Mais, elle n'en reste pas moins une sorte de palliatif. En

effet, un effort pédagogique est nécessaire pour apprendre aux nouveaux étudiants à se prendre en charge dans leur travail personnel.

Le tutorat

Enfin, Paris 6 organise pour les étudiants qui ont des difficultés dans certaines matières des cours de soutien en Math, Physique... Ce tutorat, facultatif, mais conseillé par l'université après les résultats du premier semestre du premier niveau, est dispensé par des étudiants de troisième cycle.

Ce système de tutorat à l'avantage indéniable de permettre aux étudiants qui en éprouvent le besoin de consolider leurs bases dans des matières selon une approche différente de celle du T.D.



Les sciences humaines à Paris 7

LES sciences humaines à Paris 7 se découpent en trois secteurs: Histoire, Géographie et A.E.S., la sociologie n'ayant de cursus propre qu'à partir du second cycle (licence). C'est lors de l'inscription administrative en juillet que l'on choisit son D.E.U.G.

Les diplômes

Les D.E.U.G. d'histoire et de géographie sont divisés en 10 modules que vous choisirez en septembre lors de votre inscription pédagogique. Ces modules sont eux-mêmes organisés autour de trois groupes.

1) Les modules concernant

Les lieux où se renseigner

✕ Département des premiers cycles de Lettres et sciences humaines (LSH)

Couloir 34-44, 2ème étage, salle 32

✕ UFR de Géographie, Histoire et sciences de la Société (GHSS)

Couloir 34-44, 3ème étage

la matière choisie, cinq et demi pour l'histoire, quatre et demi pour la géographie, plus un module de traitement d'images.

2) L'initiation et approfondissement à d'autres disciplines : sociologie, informatique, langues, statistiques....

3) Des modules optionnels à choisir parmi les modules de premier cycle enseignés à Paris 7.

Attention !

Les modules optionnels sont importants pour la suite de votre cursus. Ils ne permettent pas seulement une relative personnalisation de votre diplôme : certains d'entre eux sont indispensables, notamment pour s'orienter vers le professorat.

Remarque

L'inscription en deuxième année est conditionnée par

l'obtention d'au moins les deux tiers des modules de première année.

La pénurie des bibliothèques

Les études supérieures et notamment celles de sciences humaines nécessitent un travail individuel de documentation non négligeable. A Jussieu pour l'ensemble des étudiants en Lettres, Histoire, A.E.S., Sociologie et Psycho nous ne disposons que d'une bibliothèque de 55 places assises. Malgré les promesses réitérées, les projets annoncés, rien n'a encore été fait. Si nous voulons réussir à réellement faire changer les choses il nous faudra sans conteste l'appui de tous. En attendant, à défaut de bibliothèques sur place il faudra donc vous habituer à sortir du

campus.

✓ **Bibliothèque Sainte Geneviève**

10, place du Panthéon - 5ème.

✓ **Bibliothèque de Droit et Sciences Economiques**

2, rue Cujas - 5ème.

✓ **Bibliothèque de Documentation française**

29, quai Voltaire - 7ème.

✓ **Bibliothèque de Documentation Internationale et Contemporaine (BDIC)**

46, allée de l'Université de Nanterre.

✓ **Bibliothèque Publique d'Information (BPI)**

2ème étage du Centre Georges Pompidou.

✓ **Bibliothèque Publique d'Information (BPI)**

2ème étage du Centre Georges Pompidou.

✓ **Bibliothèque Publique d'Information (BPI)**

2ème étage du Centre Georges Pompidou.

✓ **Bibliothèque Publique d'Information (BPI)**

2ème étage du Centre Georges Pompidou.

Les DEUG de sciences à Paris 7

Vous êtes attiré par les math, la physique, l'informatique, la chimie ? Deux possibilités s'offrent à vous :

✓ **le deug SSM (Science de la matière) plutôt axé sur la physique et la chimie.**

✓ **le deug MIAS (Mathématiques et informatique appliquées aux sciences) plutôt tourné vers les math et l'informatique.**

Vous êtes attiré par la biologie ? Deux possibilités s'offrent à vous : une filière biologie et une filière géologie. Quelques conseils utiles pour réussir son DEUG, de préférence en deux ans !

Vous êtes attiré par les math, la physique, l'informatique, la chimie ? Les deux DEUG dépendent du département SSM-MASS et des U.F.R. de math, physique, informatique et chimie.

Première année : le tronc commun

En première année vous devez vous inscrire dans le tronc commun de math et physique, et à un module optionnel. Si vous êtes en MIASS vous devez prendre un module d'informatique et de math. Si vous êtes en SSM vous devez vous inscrire dans un module de chimie de première année et faire un projet de physique.

Le passage en deuxième année et en licence :

Vous pouvez choisir entre six cursus en fonction de votre DEUG : si vous faites MIASS vous avez accès au cursus de math et informatique ; si vous faites SSM vous avez accès aux filières de physique, chimie-physique, sciences physiques (Préparation au CAPES) ou sciences de la Terre.

Il existe une préparation au concours ENSI. Ce cursus est réservé à un petit nombre d'étudiants en deuxième année, avec une sélection sur les résultats de première année.

L'organisation du DEUG

Vous n'êtes pas obligé d'avoir tous vos modules de première année pour pouvoir vous inscrire dans des modules de deuxième année. Par exemple, si vous avez raté le module de physique de première année vous pouvez quand même vous inscrire dans n'importe

quel module de seconde année sauf ceux de physique.

Par ailleurs, vous n'avez le droit de vous inscrire que dans une orientation dont vous avez acquis les modules de première année. Par exemple, vous ne pouvez pas vous inscrire en orientation math si vous n'avez pas eu le module de math de 1ère année.

L'inscription en licence conditionnelle n'existe plus. Pour pouvoir être inscrit en licence sans la totalité du DEUG, il faut prendre un rendez-vous avec le responsable de la licence qui traite les problèmes au cas par cas.

Vous êtes attiré par la biologie ?

Deux possibilités s'offrent à vous, une filière biologie et une filière géologie. Ces deux filières sont accessibles après la première année.

La structure du DEUG B est la même que celle des DEUG SSM et MIAS. Il en va de même en ce qui concerne l'accession aux différentes licences.

La première année du DEUG SNV

Le tronc commun de la première année du DEUG SNV se compose de cinq modules : Math/Stat, Thermodynamique, Chimie, Informatique et Biologie. A cela peut s'ajouter une option qui pourra être suivie en deuxième année.

La deuxième année du DEUG SNV

La deuxième année se compose de deux filières, l'option sciences de la vie et l'option sciences de la Terre.

Les sciences de la vie donnent accès à plusieurs licences : Biologie cellulaire, Biochimie, Sciences naturelles. Les sciences de la Terre permettent de suivre les licences de géologie, sciences physiques, chimie-physique et une formation d'océanologie.

Conseil pratique sur le DEUG SNV

Il existe en première année deux modules assez durs : MP 152 (Les math) et PC 155 (Thermodynamique). Les math sont dures mais compensables avec le module de stat. En thermochimie, il faut absolument prendre des points d'avance avec les T.P.

Deux modules de deuxième année sont importants. La biochimie est le plus gros module de 2ème année. Il comporte beaucoup d'heures de travaux pratiques (là encore il faut prendre des points d'avance). Le deuxième gros module (BL 239, Biophysique) est le plus dur et celui qu'il faut prioritairement prendre la deuxième année au cas où on ferait le DEUG en trois ans.

LES OPTIONS

Deux options de la filière sciences de la vie ont une bonne réputation : Biologie du développement et Organisation du monde animal. En revanche, la physiologie végétale est assez ardue au second semestre.

Pour accéder à la licence de Science naturelles, il faut absolument suivre les options géologie et physiologie végétale. L'option de chimie organique est conseillée pour accéder à la licence de biochimie.

Quel vaccin contre la privatisation du service public hospitalier ?

liste des CHU

Pour Paris 6 :

✓ Pitié-Salpêtrière
91, bd de l'Hôpital
75013 Paris

✓ Broussais Hôtel-Dieu

15, rue de l'école de médecine
75006 Paris

✓ St Antoine

27, rue Chaligny
75012 Paris

Pour Paris 7 :

✓ Bichat

16, rue Uchard
75018 Paris

✓ Lariboisière

10, av. de Verdun
75010 Paris

✓ Garancière

5, rue Garancière
75006 Paris

Le droit à la santé pour tous, tout comme les études de médecine sont menacés. S'il est vrai que le système actuel de formation aux professions médicales est perfectible, notamment dans le sens d'une plus grande démocratisation de l'accès de toutes et de tous à ces formations, le remède préconisé par le gouvernement est pire que le mal.

POUR MÉMOIRE

Cet hiver, ce sont des centaines de milliers d'étudiants qui ont exprimé dans la rue leur souhait de voir l'Etat se réengager massivement pour assurer à toutes et à tous un enseignement public de qualité et pour que cesse la logique de privatisation qui prévaut depuis quelques années et qui se traduit notamment par la multiplication des antennes universitaires locales à statut privé mais financées par le public. Et si de nombreux étudiants se sont joints ensuite aux salariés, dans la rue, c'est que leurs revendications étaient en phase dans la lutte contre le démantèlement des services publics et pour la défense de la protection sociale remise en cause par le plan Juppé.

RAPPORT DEVULDER

Aujourd'hui, c'est par le biais de ce même plan Juppé que les étudiants de médecine vont subir les coups de boutoir "privatisonnistes" du gouvernement. En effet, l'ordonnance du 30 Décembre 95 - qui autorise le

gouvernement à légiférer par ordonnances pour réformer la protection sociale - précise dans l'alinéa 5 de l'article 1 (rapport Devulder issu des travaux du Haut Conseil pour la réforme hospitalière) les mesures visant à modifier l'organisation, le fonctionnement, le financement et le contrôle des hôpitaux et des C.H.U. En fait, c'est un véritable démantèlement du service public hospitalier qui est préconisé par le biais d'une mise en concurrence entre le public et le privé et dans l'optique d'un rationnement des soins par une maîtrise des coûts. Concrètement, il est prévu un transfert de compétences vers les préfets de régions qui auraient le pouvoir de répartir les activités hospitalières entre le service public, le privé non-lucratif et le privé lucratif. Ainsi verrait le jour un système de santé à deux, voire trois vitesses.

Par ailleurs, au niveau de la formation, la cohérence existant entre l'hôpital, le C.H.U. et l'université est cassée, les C.H.U. disparaissant au profit de Communautés Hospitalières Universitaires Régionales qui intègrent le privé aux actions de formation et de recherche. Rappelons que les C.H.U., créés en 1958, permettent d'associer enseignement universitaire et recherche publique pour assurer le développement des soins les plus modernes. C'est ce lien entre service public et modernité que l'on veut aujourd'hui brader avec toutes les conséquences que l'on devine :

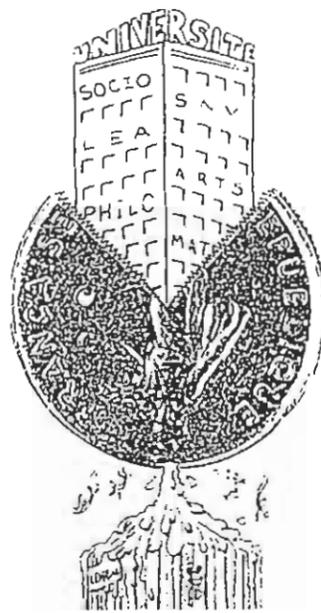
- Le financement privé de la recherche médicale.
- La remise en cause du statut des personnels.
- Une plus grande sélection des étudiants.

- Une formation s'orientant vers des recherches cliniques au détriment de la recherche fondamentale.

Pour l'UNEF-Jussieu, le choix du secteur privé au détriment d'un enseignement public de qualité est inadmissible et nous nous associerons à toute action visant à empêcher l'application de cette ordonnance votée en avril dernier.

Nous soutiendrons notamment les luttes visant à défendre les statuts des personnels enseignants des CHU et des personnels des hôpitaux publics ainsi que la lutte actuelle des étudiants en CHU pour l'obtention d'un statut d'étudiant médecin.

Par ailleurs, l'UNEF Jussieu continuera comme c'est le cas chaque année à aider les étudiants qui ont échoué par deux fois déjà au concours de médecine (et qui légalement n'ont plus le droit de le passer) à s'inscrire dans l'une des deux universités du campus dans la filière de leur choix.



Bilan du mouvement de novembre et décembre 95

À la fin de l'année 95, des dizaines de milliers d'étudiants se sont mobilisés pour exiger un coup d'arrêt à la politique universitaire que nous subissons depuis longtemps. À travers un changement de logique, l'égalité entre étudiants français et étrangers et le réengagement financier de l'État, nous avons revendiqué une université publique de qualité ouverte à toutes et à tous. Avec le reste du mouvement social, les étudiants ont trouvé un terrain de convergence, pour défendre le service public et contre les logiques privatisonnistes.

A la fin de l'année dernière, un mouvement de "ras-le-bol" étudiant conjointement à un mouvement social plus général a permis un arrêt momentané d'une logique anti-sociale. L'ensemble des grévistes s'est retrouvé sur un certain nombre d'aspirations communes dont celle de la défense du Service Public.

Les étudiants aux côtés des IATOSS et des professeurs ont porté plusieurs revendications :

✕ 4 milliards de crédits d'urgence, une loi de programmation budgétaire de 50 milliards sur 5 ans.

✕ Titularisation des 15 000 emplois précaires au sein de l'université, création de 20.000 postes d'enseignants-chercheurs et de 20.000 d'IATOSS sur 5 ans, réquisition et réintégration des universités privées dans le domaine public.

✕ Abrogation du décret Veil, qui diminue de 30 % l'allocation logement.

✕ Abrogation des circulaires et lois allant à l'encontre de l'égalité entre étudiants français et étrangers.

Malgré son aspect massif, surtout en province, le mouvement étudiant s'est

clos lors de la trêve de Noël sur une semi-victoire. En effet Bayrou n'a octroyé que :

✕ 2 369 milliards de francs de crédits alors que pour le seul campus de Jussieu il faut compter au minimum 700 millions pour le désamiantage (et il reste 89 autres universités !).

✕ 2 000 créations de postes d'enseignants dont 1262 sont pris au secondaire, 600 déjà prévus dans le budget de 1996 et 138 équivalents P.A.S.T. Ce qui équivaut à seulement 712 enseignants-chercheurs, le reste étant constitué de simples agrégés.

✕ 1 500 postes d'IATOSS.

En somme on ne peut pas parler d'une victoire totale, même si la lutte a payé. Mais surtout il faut noter que le ministre s'est rendu compte, même tardivement, de l'urgence de la situation puisqu'il a daigné débloquent quelques fonds.

Mais sous couvert de mettre en oeuvre plus tard une soit-disant réforme, il n'a pas concédé plus. Ainsi on peut se demander quelle logique le ministre suit. En effet, on entend souvent dire que le taux d'échec élevé en premier cycle est dû à un problème de structures, et que le nombre croissant d'étu-

dants au chômage à la sortie de l'Université est la conséquence de l'inadaptation de celle-ci à la demande des entreprises. L'échec croissant n'est-il pas avant tout une question de conditions d'études ? Peut-on tenir pour responsable l'Université de la crise économique ? Enfin de compte, on se demande si les politiques universitaires successives ne servent pas à une seule chose : permettre à l'Etat de se désengager du financement de l'enseignement supérieur.

L'UNEF s'y oppose aujourd'hui et toujours, attachée à l'idée d'un enseignement laïc, public et accessible à tous et à toutes. Elle fait donc de la question des moyens l'un de ses axes de lutte principaux tant au sein des mouvements passés et à venir, que dans les conseils décisionnaires de l'Université.

C'est pourquoi l'UNEF défend l'idée d'un financement exclusif et conséquent de l'université par l'Etat. Seul le cadre du service public pourra échapper aux critères de rentabilité et avancer vers une certaine démocratisation de l'accès au savoir.

Les politiques universitaires ou la progressive mise à mal du service public

Depuis des années les projets gouvernementaux sur l'éducation se sont succédé. Malheureusement, la plus part du temps pour remettre en cause les acquis des étudiants, comme le droit pour toutes et tous à un enseignement de qualité. Pour obtenir le retrait de ces projets les militant(e)s de l'UNEF-Jussieu se sont mobilisé(e)s à l'instar de nombreux étudiants, tout comme lors du mouvement de novembre et décembre 95. Convaincue que, seul un véritable réengagement financier de l'État peut garantir un service public d'éducation de qualité, l'UNEF soutient les revendications du dernier mouvement.

On peut estimer que c'est en 1988 que l'État a commencé à se désengager massivement de l'enseignement supérieur, qu'il finançait, jusque là, à hauteur de 100%. Cette date coïncide avec l'arrivée de Jospin à la tête de l'Éducation Nationale. C'est aussi le moment où est claironné l'objectif démagogique d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Par "démagogique" il faut entendre que le voeu louable de démocratiser l'enseignement supérieur - voeu qui est fondateur du syndicalisme étudiant - n'a pas été suivi d'effets, bien au contraire. Face à l'augmentation sensible du nombre d'étudiants, la seule réponse gouvernementale a été un net désengagement financier qui s'organise autour de deux axes principaux :

1) Le projet de contractualisation : à partir de 1988, les universités ont été obligées de signer des contrats quadriennaux avec l'État, les collectivités locales et... les entreprises. Ainsi aujourd'hui l'État ne finance plus l'université qu'à hauteur de 80%, celle-ci devant se débrouiller pour trouver le financement restant.

2) Le plan Université 2000 qui entérine de fait le fonctionnement à deux vitesses de l'enseignement supérieur : ce plan crée une répartition géographique entre des universités d'élite, qui s'intègrent dans un schéma de développement à l'échelle européenne, et des universités de seconde zone à vocation régionale qui assurent des formations pour les besoins immédiats des entreprises locales.



Bayrou ministre

L'arrivée de F. Bayrou à la tête du ministère de l'Éducation Nationale en 93 n'a fait qu'accentuer cette tendance ; celui-ci reprend à son compte la politique menée par Jospin, et par là aboutit à un asservissement du système universitaire aux souhaits des entreprises. Deux projets gouvernementaux furent massivement contestés par les étudiants :

1) Le contrat d'insertion professionnel (CIP) qui,

sous couvert d'intégrer les jeunes diplômés au monde du travail par le biais de contrats de six mois non-renouvelables et payés 80% du smic, créait une main d'oeuvre bon marché et corvéable à merci par les entreprises.

2) Le rapport Laurent qui prétendait renforcer la contractualisation, la professionnalisation et la hausse des droits d'inscriptions.

Une autre logique !

Pour obtenir le retrait de ces projets, l'UNEF-Jussieu s'est mobilisée aux cotés des étudiants, tout comme lors du mouvement de novembre et décembre 95. Convaincue que seul un véritable réengagement financier de l'État peut et doit mener à un enseignement public de qualité ouvert à toutes et à tous, l'UNEF soutient les revendications de la coordination nationale étudiante issue de ce mouvement :

- ✓ une rallonge budgétaire immédiate de 4 milliards de francs ;
- ✓ une loi de programmation budgétaire de 50 milliards de francs sur 5 ans ;
- ✓ la création immédiate de 4 000 postes d'enseignants chercheurs par an et sur cinq ans et de 20 000 postes d'IATOSS.

Pour une université publique de qualité ouverte à toutes et à tous

Nous sommes de plus en plus nombreux à vouloir accéder à l'enseignement supérieur. À la rentrée 96-97 il y aura largement plus de 2 millions d'étudiants. Face à cette situation qui ne semble pas satisfaire nos gouvernants, et même si plus personne ne préconise aujourd'hui une politique de sélection ouverte à l'entrée de l'université, force est de constater que les moyens ne sont toujours pas en adéquation avec l'immense besoin en matière éducative.

ALORS que depuis plus de 15 ans les effectifs étudiants à l'université ont été multipliés par trois, l'État s'est de plus en plus désengagé du financement de l'enseignement supérieur. Tout d'abord en généralisant l'austérité et en imposant des budgets qui ne suivaient en rien l'augmentation du nombre d'étudiants. Mais surtout en diversifiant les sources de financement : aujourd'hui l'administration centrale ne finance plus que 80 % du budget, les 20 % restant provenant des entreprises et des collectivités locales. Les conséquences de cette politique sont évidentes : les conditions d'études sont de plus en plus difficiles dans la plupart des universités - même si P6 et P7 sont en partie épargnées -, et les inégalités entre universités ne cessent de se creuser. Face à cette situation dramatique, imposer un véritable réenga-

gement financier de l'État sur le long terme est une priorité. L'UNEF-Jussieu revendique en conséquence une loi de programmation budgétaire de 50 milliards de francs sur 5 ans, et la création immédiate d'un nombre conséquent de postes d'enseignants-chercheurs et d'IATOSS.

Chômage et précarité

Mais les conditions de vie des étudiants ne cessent, elles aussi, de se dégrader. À partir de la deuxième année d'études, c'est plus de la moitié des étudiants qui sont obligés de se salarier pour pouvoir continuer leurs études. Ainsi se multiplie toute une série de boulots précaires, de "jobs étudiants". Parallèlement le service public et l'université emploient aujourd'hui un grand nombre de salariés précaires, hors statut. Cette situation marque, de fait, une inégalité croissante face aux études. Il

semble donc urgent d'obtenir un vrai statut social de l'étudiant, qui, à notre avis passe par une généralisation des bourses pour aboutir à terme à une allocation d'études pour toutes et tous. De plus l'avenir professionnel semble bouché pour un nombre croissant de jeunes, même pour les plus diplômés. L'UNEF-Jussieu s'associe donc à toutes les propositions sérieuses visant à en finir avec le chômage et la précarité de l'emploi. Nous sommes ainsi solidaires de la revendication du dernier mouvement pour la titularisation de tous les emplois précaires à l'université, mais aussi des mesures plus importantes, comme la réduction massive du temps de travail sans réduction de salaire. Face aux logiques actuelles en matière éducative, il est urgent de se mobiliser. Ainsi, dès la rentrée prochaine, il faudra obtenir plus de moyens pour les universités !

Réforme Bayrou : attention DANGER !



LE ministre de l'éducation, F. Bayrou, vient d'annoncer une nouvelle réforme pour l'université. Il reprend des vieilles recettes qui ont déjà montré leurs limites, mais aussi différentes mesures qui nous semblent dangereuses pour l'université publique et les étudiants. Le tout sur fond de désengagement de l'État dans le financement de l'éducation :

- ✗ la réorganisation des premiers cycles en 4 semestres ne semble viser qu'à faire des économies et ne poursuit

visiblement aucun but pédagogique.

- ✗ la généralisation du tutorat (aide à l'encadrement par des étudiants qui sont en fin de cursus) peut sembler positive lorsqu'aujourd'hui un professeur est en face de 300 élèves. Malheureusement la question d'un recrutement de personnel à la hauteur des besoins n'est pas résolue pour autant.

- ✗ les stages en entreprise seront multipliés. Alors qu'aujourd'hui il n'y a aucun contrôle sur ceux-ci, et qu'ils

deviennent trop souvent des emplois mal payés (ou pas du tout), cette mesure vise à accuser encore une fois l'université comme responsable du chômage.

- ✗ le transfert de la propriété des locaux, de l'État vers les établissements, rappelle les vieux fantômes de la privatisation des facs.

- ✗ Vigilance : la refonte du système de bourses dans deux ans ne peut que nous inquiéter dans une situation où aucun moyen supplémentaire n'est débloqué.

Les élections universitaires

Les conseils sont le lieu où se prennent de nombreuses décisions importantes pour les étudiants et pour l'université : répartition du budget, effectifs étudiants, gestion des diplômes, cadre de vie et d'étude, recherche...

Nous pensons que les étudiants ont besoin d'avoir dans les conseils des élus combatifs et intransigeants dans la défense de leurs intérêts, des élus qui siègent et qui informent régulièrement des débats et des décisions qui se tiennent dans les conseils pour assurer la transparence nécessaire à la vie démocratique de notre université. **Mais pour que les élus soient le**

plus représentatifs possible, pour qu'ils aient le plus de force, il est nécessaire de participer au vote massivement. Nous ne sommes par ailleurs pas dupes sur le poids que les étudiants ont dans ces instances, et sur la possibilité d'y gagner sur l'ensemble de nos revendications. Un certain nombre de décisions importantes — comme le montant du budget — sont imposées par le ministère.

Ainsi nous pensons que de véritables avancées en terme de démocratisation de l'enseignement supérieur ne seront possibles que par l'action collective des étudiants. Or, pour agir, il faut être informé. Et c'est en siégeant dans les conseils que l'on a accès à une partie des informations qui concernent l'université.

Bilan de l'intervention de l'UNEF à Jussieu

DEPUIS la dernière rentrée, l'UNEF a réussi à agir pour le règlement de plusieurs problèmes locaux, appuyée par l'intervention de ses élus.

Bien évidemment, si les élus ne peuvent pas à eux seuls résoudre toutes les questions, leur intervention dans les conseils ou auprès des responsables administratifs permet, quand elle est soutenue par les étudiants, de faciliter le règlement de problèmes. Pour mémoire, voici un rappel de quelques-unes des initiatives auxquelles ont participé les élus et militants de l'UNEF :

✕ **Inscription des bacheliers non-inscrits :** l'UNEF aide chaque année des dizaines de bacheliers à s'inscrire sur P6 et P7 en regroupant les sans-facs, en organisant des rendez-

vous avec l'administration, en occupant, s'il le faut, les locaux administratifs. L'UNEF défend ainsi le principe du Bac comme premier grade universitaire et le principe d'une université ouverte à toutes et à tous.

✕ **Dérogations de redoublement :** nous appuyons chaque année des dossiers de redoublements refusés par l'administration. L'isolement des étudiants face aux commissions est parfois prétexte à rejeter leur dossier même s'il est acceptable.

✕ **Report des examens :** lors des Conseils de fin décembre et de début janvier, les élus de l'UNEF ont défendu l'idée du report des examens du 1er semestre. Nous avons aussi obtenu à Paris 6 que les

filières ne respectant pas cette décision administrative soient contraintes à l'appliquer.

✕ **Étudiants étrangers :** cette année des dizaines d'étudiants étrangers qui rencontraient des difficultés avec l'administration ou avec la préfecture ont bénéficié du soutien de l'UNEF dans leurs démarches. Cette solidarité s'inscrit dans le combat plus large pour l'abrogation de toutes les circulaires discriminatoires envers les étrangers.

✕ **Amiante :** avec le Comité Anti-Amiante, au sein de l'Intersyndicale P6-P7, l'UNEF s'est associée aux initiatives pour le désamiantage rapide et concerté du campus. Seule la mobilisation de tous, personnels et étudiants, a permis la prise en compte

de cette question par le ministère : continuons cette mobilisation pour que les engagements ne restent pas au stade des promesses !

✕ **Le bulletin de l'UNEF :** Pour informer sur notre activité les étudiants, nous éditons régulièrement et pendant toute l'année un 4 - pages, "Actions Syndicales".

✕ **Extrême-droite :** L'Université n'est pas à l'abri des dérives xénophobes qui se développent dans la société comme le prouvent certaines organisations qui viennent certes irrégulièrement mais violemment "diffuser" leur idéologie raciste, sécuritaire et/ou intégriste, en clair, fasciste. L'UNEF dénonce clairement ces idéologies et refuse la présence de ces groupuscules sur le campus.

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

Une université peut se comparer à un État, avec son administration centrale, son parlement (les trois conseils centraux où sont représentés tous les acteurs de la fac), ses collectivités territoriales (les UFR et CHU), gérées par des conseils locaux (conseils d'UFR et de CHU).

À tous les niveaux, locaux ou nationaux, les élu(e)s des listes soutenues par l'UNEF sont à votre disposition. N'hésitez pas à les solliciter.

PARIS 6 et 7 regroupent des dizaines de milliers d'étudiant(e)s, des milliers d'enseignant(e)s, des milliers de membres du personnel, des domaines d'étude et de recherche très variés, des dépendances, des Centres Hospitaliers Universitaires et, de plus, P7 et P6 se partagent le campus de Jussieu. Pour faire fonctionner l'ensemble et coordonner les services, l'université a besoin d'une importante infrastructure, complexe, incompréhensible sans explications.

Une université peut se comparer à un État, avec son administration centrale (les 3 conseils centraux), ses collectivités territoriales (UFR ou CHU), gérées par des conseils locaux (conseils d'UFR ou CHU).

Le Conseil d'administration (CA)

Le CA est le plus important des conseils de la fac de par ses pouvoirs. Il vote le budget de la fac (même s'il ne le décide pas) et sa répartition, décide des effectifs, élit le président de l'université (pour 5 ans) et ses vice-présidents, désigne des commissions spécialisées. C'est le seul conseil décisionnel de l'université : il tranche sur les propositions des autres conseils. Son renouvellement a lieu tous les 2 ans.

Le conseil des études et la vie universitaire (CEVU)

Son rôle concerne la gestion des diplômes (création, suppression) et le cadre de vie et d'étude (aménagement, "décoration"), ainsi que la vie du campus (culture,

jumelages avec d'autres facs...).

Le Conseil Scientifique (CS)

Le CS a en charge la gestion de la recherche à l'université, il est également élu tous les 2 ans par le corps électoral composé de scientifiques de la fac : enseignant(e)s chercheurs, personnels de labo, étudiants de 3ème cycle. Comme le CEVU, il fait des propositions et c'est le CA qui les adopte ou pas.

Les Conseils d'UFR et de CHU

Les conseils d'UFR et de CHU répartissent le budget qui leur est attribué, gèrent les installations, locaux et matériels de l'UFR (ou du CHU). Ils définissent les priorités et recensent les besoins de l'UFR (du CHU), dont ils font part au CA.

LA BOUTIQUE DE L'**HISTOIRE**

Librairie spécialisée Neuf - Occasion
Catalogues mensuels

24, rue des Ecoles 75005 Paris Tél. (1) 46.34.03.36 FAX (1) 43.26.83.96

Ouverture : lundi 14 - 19 H. du mardi au samedi 9 - 19 H

A la fac comme ailleurs, non à la préférence nationale !

Depuis plus de 20 ans, les mesures prises à l'encontre de la population étrangère se multiplient, et avec l'arrivée du dernier gouvernement la situation n'a fait qu'empirer. Ainsi chaque nouveau gouvernement promet d'expulser plus que les autres, de durcir encore la législation... Bref l'étranger est désigné comme responsable de tous les maux de la société et pourchassé comme tel.

LES lois Pasqua sont à cet égard exemplaires : véritables machines à fabriquer des clandestins, à détruire la vie des familles. On en voit aujourd'hui les conséquences dramatiques : des personnes vivant depuis des années en France sont rendues clandestines et n'ont plus le choix qu'entre se cacher et être expulsées. Le cas de ceux qu'on appelle les "Sans-papiers de Saint Ambroise" en est un exemple flagrant, et leur lutte a mis en valeur le caractère inhumain de ces lois discriminatoires. D'autant que le pire n'est pas encore là : avec les projets Toubon et Debré, c'est quasiment le délit d'être étranger qui risque d'être instauré. L'étranger serait assimilé à un terroriste, les personnes qui hébergeraient des étrangers seraient systématiquement fichées, les étrangers restant en France devraient donner leurs empreintes digitales, les mariages mixtes seraient limités... bref les lois Pasqua puissance 10 du côté de Debré.

Discrimination à la fac

L'université n'est pas épargnée par cette logique.

L'étudiant étranger, déjà soumis aux discriminations générales, a droit en plus à quelques mesures spécifiques. Une circulaire de 91, la circulaire Sauvé-Marchand, attribue à la préfecture de police le pouvoir de vérifier le "sérieux et la réalité des études" des étudiants étrangers. En clair c'est la police qui décide, au vu des attestations fournies par l'étudiant, de la réalité de ses études, et donc de son droit à les continuer en France l'année suivante. C'est ainsi qu'un étranger qui redouble, ou change de filière, aura toutes les chances d'être expulsé (cela a été le cas pour plus de 3000 d'entre eux entre juin et septembre 1995). Hormi le fait qu'on peut se demander qui d'un flic ou d'un prof est le plus compétent pédagogiquement, si on appliquait ces critères aux étudiants français il n'y aurait plus grand monde dans les facs. Quand on sait que par ailleurs, les étudiants étrangers n'ont pas le droit de travailler plus de 20 h par semaine, que leur accès aux bourses et plus généralement aux services du CROUS est plus que limité, et que pour rester en France ils doivent justifier de ressources conséquentes, on se rend

compte que tout est fait pour leur fermer la porte des universités. Il est à noter que les maîtres auxiliaires étrangers ne sont pas mieux lotis, puisque nombre d'entre eux se retrouvent sans poste et donc en situation d'être expulsés. Cette logique de préférence nationale rappelle les thèses du Front National et de sa branche jeune, le FNJ. Ce dernier par l'intermédiaire de sa structure étudiante le Renouveau Étudiant, défend entre autres ces positions souvent de la manière la plus violente.

Une autre logique

L'UNEF dénonce cette logique, qu'elle soit portée par les lois xénophobes, ou par les nazillons du FNJ ou du GUD, et réclame au contraire :

- ✓ L'arrêt du contrôle de la préfecture sur les études des étrangers.
- ✓ L'équivalence entre la carte d'étudiant et la carte de séjour.
- ✓ L'abrogation de toutes les lois, circulaires et décrets discriminatoires.
- ✓ Et plus généralement l'égalité des droits entre étudiants français et étrangers.

Petit guide de l'étudiant étranger

1 L'inscription à l'université

Les candidats résidant déjà en France, et titulaires d'un bac français, s'inscrivent selon les mêmes modalités que les français (sous réserve d'un titre de séjour en cours de validité).

Pour les non-résidents en France, il faut procéder à une préinscription : retrait d'un dossier à l'ambassade de France avant le 1er décembre de l'année précédant l'inscription, dossier à rendre avant le 1er février. La réponse sera donnée avant le 15 mai. S'il s'agit d'un refus, le candidat doit faire une demande au ministère de l'éducation nationale avant le 10 juillet. Il lui sera répondu avant le 15 septembre. Outre ces formalités, le

candidat devra justifier des titres ouvrant droit dans le pays obtenu aux études envisagées, d'un niveau de compréhension de la langue française adapté à la formation souhaitée. Les étrangers titulaires d'un diplôme français correspondant ou les boursiers du gouvernement français sont dispensés de toutes ces formalités.

2 L'obtention du titre de séjour

Pour le 1er titre de séjour étudiant, il n'y a généralement pas de problème. Il suffit de fournir les pièces demandées (visa long séjour, certificat d'inscription ou de préinscription, sécurité sociale, justification de moyens d'existence (2500 F mensuels environ...). Pour une première inscription, les facs ne demandent généralement pas de titre de séjour en cours de validité.

Le renouvellement pose plus de problèmes. Il peut être refusé pour plusieurs motifs : manque de sérieux dans le suivi des études, redoublement, échec aux examens, cursus incohérent, manque de ressources, infraction à la législation du travail... Dans ce cas, il convient,

avec l'aide de l'UNEF ou d'une association, de rédiger un recours gracieux auprès du préfet. Des lettres de soutien des profs ou de l'administration de la fac sont plus qu'utiles pour appuyer le recours, de même que toutes pièces allant dans le sens de la demande (diplômes, attestations de ressources...). Les recours contre une "invitation à quitter le territoire français" (IQF) sont à faire dans un délai d'un mois, et contre un "arrêté préfectoral de reconduite à la frontière" (APRF), sous 24 h (à faxer).

3 Travailler en France

L'étudiant étranger n'a pas le droit de travailler plus de 20 h par semaine (pas plus de 10 h dans l'enseignement). La demande d'Autorisation Provisoire de Travail doit être déposée à la direction départementale du lieu de domicile en fournissant une demande écrite explicative, une promesse d'engagement et la carte de séjour.

Attention :

Ne jamais travailler sans autorisation ou plus de 20 h par

semaine, la carte de séjour serait automatiquement retirée.

4 Changement de statut

Durant la durée des études, ne jamais demander de changement de statut. Il sera refusé et la carte de séjour "étudiant" retirée. Après la fin des études, il est très difficile d'obtenir un nouveau statut. Le statut "salarié" est systématiquement refusé en prétextant la situation de l'emploi. De même le statut de résident n'est juridiquement plus obtainable. Reste le statut "membre de famille" accessible sous conditions (attaches familiales fortes). Dans tous les cas il convient de consulter une association.



Quand Les STAGES nous mettent en nâge (de manger des pommes pourries)

Depuis plusieurs années on a vu apparaître, au sein des cursus universitaires de 2ème et 3ème cycles, des modules de stages dont la validation détermine l'obtention des diplômes. Dans certains cas, c'est à l'étudiant de prendre en charge la recherche de son stage. Sinon, c'est l'université elle-même qui doit les proposer.

Il existe deux types de stages : ceux qui se font au sein d'entreprises habilitées par l'université à recevoir des étudiants et ceux qui se font dans des organismes publics (laboratoires ou centres de recherche en coopération avec le CNRS).

Le principe en lui-même peut paraître intéressant, en permettant d'acquérir une expérience au sein d'une équipe de recherche ou d'industriels, en confrontant l'étudiant à un premier travail à caractère scientifique (que se soit en sciences expérimentales ou sciences humaines).

Mais la réalité de ces stages et leurs modalités d'application concrètes sont trop souvent problématiques. D'abord parce que l'obligation de plus en plus courante d'acquérir un stage dévalorise

les formations et que les stages sont dans l'immense majorité des cas non rémunérés, ce qui pénalise les étudiants qui sont obligés de se salarier pour vivre ou d'exercer un travail saisonnier. Ceci a pour conséquence de généraliser le principe de travaux gratuits réalisés par les étudiants pour le compte d'entreprises ou (ce qui est encore plus déprimant) d'organismes de recherche du service public. Cette situation tend de fait à créer un marché de stagiaires malléables à merci. Ainsi les stages ont l'effet tout à fait pervers de contribuer, contrairement à leurs objectifs initiaux, à augmenter la précarité du travail chez les étudiants, déjà obligés pour survivre d'avoir des "petits boulots". Il est important d'avoir à l'esprit qu'aujourd'hui 50 %

d'étudiants sont recensés comme travaillant dès la 2ème année de DEUG.

C'est pourquoi une charte des stages a été lancée à l'initiative de l'UNEF, l'UNEF-ID et la CGT. L'objectif est entre autre d'instituer des règles pour les conventions signées entre les universités et les entreprises ou laboratoires. Ces règles ont pour but de garantir les droits des stagiaires pour mettre un frein à la précarisation croissante de la jeunesse. Maintenant, il s'agit d'imposer aux pouvoirs publics et aux entreprises le principe de la rémunération généralisée des stages !

Quelques conseils pratiques pour bénéficier des prestations du CROUS

Le secteur restauration

La majeure partie de l'activité des CROUS est consacrée aux restaurants universitaires. Ainsi l'année dernière 3 800 000 repas furent servis. Les horaires d'ouvertures sont quasiment partout les mêmes sur Paris et la région parisiennes : de 11h30 à 14h00 le midi, et de 18h30 à 20h00 le soir. Parallèlement, il existe des cafétarias gérées par le CROUS. Elles sont ouvertes de 8h30 à 16h00 avec des petites variations d'horaires d'une cafétéria à l'autre.

L'hébergement

Afin d'obtenir une chambre, il faut retirer un formulaire fin janvier au 39 avenue Georges Bernanos 750051 Paris. Il faut

déposer sa demande au plus tard le 31 mars. La notification de l'obtention de la chambre se fait à la fin du mois de juillet (un des critères primordiaux est la validation de deux années d'études supérieures). Le prix de la chambre au 1er juillet 1995 est de 710 F par mois.

Les allocations

Il existe des aides spécifiques aux logement : l'ALS (aide au logement social) et l'ALF (aide au logement familiale). Le logement doit présenter un minimum de confort (9 m² pour 1 personne et 16 m² pour 2 personnes) afin d'espérer une aide. En outre, les ressources doivent être modestes. Pour de plus amples renseignements

allez au CIDJ : 101, quai Branly 75015 Paris.

Les bourses

Les bourses d'enseignement supérieur sont délivrées sur critères sociaux (ressources et charges de la famille) aux moins de 26 ans.

Le renouvellement de ces bourses n'est pas automatique. Les dossiers sont retirés entre le 1er et le 31 mars au service des bourses de l'université fréquentée. Les notifications d'attribution sont faites entre juillet et octobre.

Les étudiants étrangers doivent effectuer une demande à leur ambassade, au consulat de France dans leurs pays d'origine ou au CROUS. Il existe une

brochure gratuite intitulée : "Je vais en France" disponible au CNOUS (6-8 rue Jean Calvi 75005 Paris).

Les bourses de troisième cycle sont en réalité plus des allocations de recherche scientifiques et techniques. Elles sont attribuées sur des critères universitaires en DESS, DEA et thèse.

Pour finir, il existe des prêts d'honneur, sans intérêts, consentis aux étudiants français. Ces prêts sont à rembourser dans les dix ans qui suivent la fin des études.

Aide sociale : quelques conseils et remarques

✓ Service social du CROUS sur Jussieu
Les assistantes sociales reçoivent sur RDV.

A Paris 6 : Contactez Mme PELLETIER au Bâtiment S, préfabriqué en face du bâtiment F(74).
Tél : 44 27 39 48

A Paris 7 : Contactez Mmes de Volkovitch et Marzloff
Tour centrale 1er étage - porte 108
Tél : 44 27 39 48

✓ Exonération des droits d'inscription

Lettre à :
M. DEDONDER
Président de Paris 7
2, place Jussieu
Paris 5ème

M. LEMERLE
Président de Paris 6
4, place Jussieu
Paris 5ème
La demande se trouve dans la pochette d'inscription.

DEPUIS les années 60 le nombre d'étudiants a augmenté d'un facteur 8 avec aujourd'hui plus de deux millions de jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur. Nous ne détaillerons pas les raisons de cette massification ; elle est un fait. Et avec la crise elle a pour corollaire une difficulté croissante pour nombre d'étudiants à financer leurs études. Le poids du chômage et la baisse du niveau de vie que doivent supporter les familles de milieux modestes forcent de plus en plus d'étudiants à trouver des jobs le plus souvent mal payés pour assurer le financement de leurs études (pour ceux qui en font). Car les études ne sont pas gratuites ! Et les difficultés pécuniaires minent les capacités que nous avons toutes et tous à étudier. Même si nous pensons que seule une société gérée par ses membres et pour eux-mêmes sera en mesure de régler les problèmes que nous vivons nous allons présenter quelques possibilités immédiates de ne pas sombrer...

L'exonération des droits d'inscription

Tous les étudiants (boursiers ou non) peuvent en faire la demande que ce soit avant ou après le paiement

des droits d'inscription, à hauteur de 10 % des effectifs de la fac (c'est à dire plusieurs milliers à Jussieu !).

Il faut pour cela adresser une lettre de demande d'exonération au président de l'université, "en vertu de l'article 3 du décret N° 84-13 du 5 janvier 84". M.Dedonder président de Paris 7 ou M.Lemerle président de Paris 6, 2/4 place Jussieu Paris 5ème.

La Commission Sociale d'Etablissement (CSE)

On peut prendre contact avec une assistante sociale sur la fac pour demander une aide financière. Ces aides varient entre 1 000 F et 5 000 F (ce qui à notre avis est souvent trop peu !) et sont prises sur le Fond de Solidarité Universitaire (FSU) lié au CROUS ou sur le budget de la CSE, liée à la fac.

Il faut savoir que chaque étudiant paie 45 F au moment de son inscription pour financer la CSE, soit environ 1,3 million de francs à Paris 7 et à peu près autant à Paris 6.

Si nous trouvons "normal" que ce budget serve en partie à financer des actions culturelles sur le campus bien que certaines soient discutables voire opaques (ou URBA)-nous trouvons inique que la part réservée aux étudiants en difficultés soit fort mince. Et nous

invitons ces étudiants à réclamer leurs droits (après tout, c'est notre argent !).

A cette commission siègent des élus étudiants. Nous sommes là pour vous soutenir dans vos démarches.

Quelques chiffres sur la CSE de Paris 7 du 22 mai 1996

(Cet article étant rédigé avant la CSE de Paris 6 du mois de juin 96, nous n'en parlerons pas.)

Sur un budget initial d'environ 1,3 million de francs, le budget restant était de 800 000 F !

Environ 130.000 F furent accordés aux associations ou actions culturelles.

22 dossiers d'étudiants en difficultés ont été présentés par le service social pour un montant de 59 000 F.

Prise en charge des droits de sécu pour 39 étudiants en difficulté pour un montant de 36 270 F.

82 étudiants avaient été exonérés de leurs droits d'inscription exonérés (hors boursiers) sur environ 28 000 inscrits.

La réserve de la CSE est reconstituée à hauteur de 100 000 F.

En 94-95, la CSE a accordé 467 000 F d'aides individuelles aux étudiants en difficultés.

Bonne année et bonne santé (à ceux qui ne tomberont pas malades)

Si l'on s'en tenait à une définition minimale de la santé on pourrait se contenter de dire que celle-ci est l'absence de maladie. Une telle définition, beaucoup trop restrictive aboutirait à faire le constat simpliste que les jeunes en général n'ont pas de problèmes de santé et qu'il n'existe pas de pathologie spécifique aux étudiants.

La COOP de Jussieu

Ouverte tous les jours de 9h30 à 18h30

- Friandises
- Café
- Photocopies
- Développement photo
- Papeterie

Rez de Chaussé inter-amphi
Tours 34-44

POURTANT, la définition que donne par exemple l'Organisation Mondiale de la Santé, présente les choses tout autrement et permet d'intégrer les spécificités étudiantes : la santé est l'état de bien être physique, mental et social de l'individu.

Dès lors, la présentation de l'état de santé des étudiants est bien plus négative. Force est de constater que la condition physique des étudiants est menacée par la dégradation de la médecine préventive au sein des universités (30 % des étudiants passent la visite médicale obligatoire). L'état mental révèle

un mal être : le développement du nombre de suicides, la consommation accrue de psychotropes, ou l'existence de la toxicomanie, en constituent un certain nombre de manifestations. Le stress lié à la vie étudiante n'est pas un élément qui puisse être négligé ou analysé

comme secondaire.

La sécurité sociale étudiante

Gratuite jusqu'en 1984 pour les étudiants, la sécurité sociale coûtait 930 pour l'année universitaire 95-96. De plus, elle établit un niveau de remboursement qui est le plus bas d'Europe : 75 % pour les soins, 50 % pour la médecine ambulatoire, les soins dentaires n'étant remboursés qu'à hauteur de 31 %, les soins ophtalmologiques le sont au tarif Harpagon. Par ailleurs, l'instauration du ticket modérateur par Simone Veil et la hausse du forfait hospitalier poussent encore plus une partie du monde étudiant à réduire son budget santé. La réforme de la Sécu, en plus des prélèvements supplémentaires qu'elle institue, tend à établir une déréglementation du système de protection sociale.

Le mutualisme

Le mutualisme est à l'origine le produit d'un principe de solidarité issu du mouvement ouvrier, dans une logique de prévention des risques sanitaires et sociaux, et l'épanouissement des besoins de chacun. Dans

leur très grande majorité, les étudiants bénéficient d'une couverture sociale étendue par l'affiliation à une mutuelle, ou à une assurance sociale complémentaire. Un jeune sur deux est mutualisé et, en général, sur une mutuelle parentale. Deux conceptions s'affrontent : celle d'un mutualisme considéré comme une institution financière destinée à investir un marché rentable dans une logique concurrentielle, et celle de la solidarité.

L'UNEF, dans le cadre de la défense des intérêts matériels et moraux des étudiants, propose :

- ✗ Imposer la sécurité sociale gratuite et un taux de remboursement de 100 %.
- ✗ Se battre pour l'idée d'un tarif unique des mutuelles, et pour la gratuité de la consultation médicale.
- ✗ Le droit à la sécurité sociale pour les étudiants étrangers.
- ✗ Refuser le double paiement de la cotisation Sécu pour les étudiants salariés travaillant plus de 20 heures par semaine.
- ✗ Dénoncer la déréglementation de la Sécu et le rationnement des soins, ainsi que la dérive mercantile des mutuelles.

Un double statut : Le pionnicat

Ce sont les Maîtres d'internat, Surveillants d'externat ou plus familièrement les pions. Leur double statut d'étudiant salarié leur donne un rôle prépondérant dans les établissements Scolaires.

Nous publions ici une contribution de nos camarades du SNES - FSU (Syndicat National des Enseignants du Secondaire) sur le pionnicat.

ADRESSE DES SECTIONS ACADEMIQUES DU SNES (S3)

13 bis, rue de Béccaria
75012 Paris

S3 Paris : 44 75 13 82
S3 Créteil : 44 75 13 85
S3 Versailles : 44 75 13 84

COMMENT DEVIENT-ON ETUDIANT-SURVEILLANT ?

L faut d'abord que vous alliez retirer un dossier aux Rectorats de Créteil, Paris ou Versailles selon votre lieu de résidence dans une période qui se situe entre février et mars selon les académies. Le rectorat applique un barème selon des données qui se rapprochent du système de calcul de la bourse universitaire, qui tient compte de la situation sociale et familiale du demandeur : plus les revenus sont bas, plus le nombre de "points sociaux" est élevé.

Mais devant le nombre croissant de candidats (900 candidats -pour Paris- cette année pour un nombre d'à peu près 50 postes vacants), de nombreux candidats peuvent ainsi rester sans poste ou sont affectés sur des suppléances qui ne leur assurent pas systématiquement l'attribution d'un poste stable.

DROITS ET OBLIGATIONS

Pour devenir surveillant et le rester, il est nécessaire d'être étudiant. Les pions sont en fonction jusqu'à l'âge de 29 ans ou pendant 7 ans.

Le service est de 34 heures pour un Maître d'internat (une nuit en dortoir compte pour 3 heures) pour un salaire de 5800 francs par mois.

Les conditions de travail ne cessant de se dégrader dans les établissements, le manque de pions se faisant criant, il devient parfois difficile de combiner surveillance et études.

De plus, depuis 1983 les salaires MI/SE rapporté à l'inflation ont perdu 1500 francs. Le gel de ceux-ci et les cotisations nouvelles qui ne cessent d'augmenter accroissent la difficulté de se loger en

région parisienne et de financer les études.

LE ROLE DES MI/SE DANS LES ETABLISSEMENTS

Au moment où la "fracture sociale" ne cesse de se creuser et de nombreux établissements accueillent des populations hétérogènes, les pions sont des acteurs indispensables de la vie scolaire : ils renvoient une image positive car ils sont étudiants et salariés. Ils peuvent donc aider et soutenir les jeunes dans leur progression scolaire : ils peuvent participer à l'aide aux devoirs. La proximité d'âge renforce leur rôle d'intermédiaire dans les établissements.

Ce rôle est parfois difficile à assurer pleinement lorsque depuis 15 ans on ne cesse de diminuer le nombre de surveillants : il y a un surveillant pour 300 élèves.

Les ministères successifs ont eu recours à des solutions de moindre coût : les Travaux d'Utilité Collective (TUC), les Contrats Emploi Solidarité (CES), Maîtres de Demi-Pension (MDP) et (ouf!) les appelés du contingent.

Ces personnels sont recrutés hors barème et n'ont parfois aucun statut légal. Ils deviennent de la main d'oeuvre flexible, maléable et bon marché (39 heures par semaine pour un appelé du contingent et 1700 francs par mois, qui dit mieux?).

De plus les C.E.S. et M.D.P. sont en C.D.D. il n'y a donc aucun avenir pour ces personnels recrutés.

LA C.A.P.A.

Les commissions administratives paritaires académiques (C.A.P.A.) comprenant des élus des MI/SE et

des représentants du recteur (à parité) donnent notamment leur avis sur la stagérisation (qui donne droit à 7 ans de fonction), les fins de délégations et les mutations.

Dans cette instance, le S.N.E.S. de la Fédération Syndicale Unitaire est majoritaire. Fort de ces 80000 adhérents et de ses revendications cohérentes sur l'ensemble des personnels du second degré, il est le premier syndicat de pions.

En C.A.P.A., les commissaires paritaires défendent tous les MI/SE en s'appuyant sur les sections d'établissement et les permanences. Ils interviennent également sur l'amélioration du statut de pion. Car le S.N.E.S. Ce n'est pas seulement un syndicat qui défend les pions, il avance également des propositions à faire au sujet de l'amélioration du statut et des conditions de travail.

Le S.N.E.S. demande:

- ✓ Une création de 20000 postes sur 5 ans.
- ✓ L'arrêt du recrutement des personnels précaires.
- ✓ La création d'une C.A.P.A. de recrutement permettant plus de transparence dans les nouvelles affectations.
- ✓ L'exonération des droits d'inscription en fac
- ✓ Une exonération supplémentaire de 4 jours pour la session de février.